Nations Unies E/2000/67

Conseil économique et social

Distr. générale
13 juin 2000
Français
Original: anglais

Session de fond de 2000
New York, 5 juillet-1er août 2000
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*
Application des résolutions 50/227 et 52/12B de l'Assemblée générale

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–4	2
II.	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	5–6	2
	A. Progrès réalisés dans l'application des résolutions 50/227 et 52/12B de l'Assemblée générale	5	2
	B. Progrès accomplis dans l'application des résolutions 1999/51 et 1998/46, annexe II, du Conseil économique et social	6	5
III.	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods	7–15	23
IV.	Recommandations	16	26

* E/2000/100.

00-48078 (F) 180700 200700

I. Introduction

1. Le présent rapport fournit des informations sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 1999/51 du Conseil économique et social relative à la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods[1].

2. Au paragraphe 6 de la résolution susmentionnée, le Conseil a également invité les commissions techniques, si elles ne l'avaient pas déjà fait, à appliquer les dispositions pertinentes de sa résolution 1998/46 intitulée « Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes », qui contient à l'annexe II des recommandations spécifiques pour les commissions techniques du Conseil ayant un rôle particulier à jouer pour donner suite aux grandes conférences des Nations Unies. Le présent rapport fournit aussi des informations sur l'état d'avancement de l'application de ces dispositions.

3. Il tient également compte de la résolution 45/264 de l'Assemblée, du 13 mai 1991, dans laquelle celle-ci demandait l'élaboration d'un rapport annuel sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Jusqu'en 1999, les informations à ce sujet étaient présentées dans le cadre du rapport sur l'application des résolutions 50/227 et 52/12B de l'Assemblée générale. Dans ces résolutions, l'Assemblée a recommandé un certain nombre de mesures concernant, à la fois, le Conseil et l'Assemblée générale. Afin de présenter une vue d'ensemble, le présent rapport, en plus des informations concernant le Conseil et ses commissions techniques, comprend un bref compte rendu de l'application des dispositions pertinentes des résolutions 50/227 et 52/12B de l'Assemblée concernant, notamment, les travaux de ses Deuxième et Troisième Commissions.

4. La section II du rapport donne des informations sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes dans une présentation en deux colonnes, aux fins de référence. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods est traitée sous forme narrative, dans la section III. Enfin, dans la section IV sont formulées un certain nombre de recommandations que le Conseil souhaitera peut-être examiner.

II. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

A. Progrès réalisés dans l'application des résolutions 50/227 et 52/12B de l'Assemblée générale

5. Le tableau ci-après donne des informations sur l'application des dispositions pertinentes de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale concernant les Deuxième et Troisième Commissions (pour de plus amples informations sur la mise en oeuvre de ces dispositions en 1998 et 1999, voir les documents A/53/137-E/1998/66 et A/54/115-E/1999/59).

Dispositions pertinentes de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale	*État d'avancement de leur mise en application*
Le **recours à des mécanismes novateurs**, par exemple des discussions de groupe avec des délégations et des débats interactifs, avec la participation active des représentants du Secrétariat et des divers organismes, ainsi que d'experts de l'extérieur (par. 19)	L'organisation de discussions de groupe et de réunions d'information est désormais pratique courante. Lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée, 15 réunions et discussions de ce genre ont été organisées pour la Deuxième Commission. Les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale ont beaucoup contribué à l'Organisation de ces rencontres. Des mécanismes novateurs ont été introduits : exposés et discussions avec des experts de l'extérieur, provenant notamment des milieux intellectuels et universitaires, ainsi qu'avec des représentants de la société civile et des journalistes. La Troisième Commission, pour sa part, commence l'examen des points de son ordre du jour en concertation avec le chef du service du Secrétariat chargé du point en question. Ces contacts ont permis d'instaurer une collaboration fructueuse entre les délégations et le Secrétariat.
Il est nécessaire **d'accroître la cohérence et la complémentarité** entre les travaux de la Deuxième et de la Troisième Commissions (par. 21)	Les bureaux des deux Commissions ont tenu une réunion en vue de passer en revue leurs programmes de travail respectifs, afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois. Des questions comme l'élimination de la pauvreté, la valorisation des ressources humaines, l'impact social de la mondialisation et le financement des engagements pris lors des conférences sont traitées par les deux commissions. À cet égard, elles gagneraient à coopérer davantage.
Il est nécessaire d'envisager des mesures qui permettraient d'**examiner le rapport du Conseil économique et social de façon coordonnée** au cours de l'Assemblée générale (par. 22)	Le rapport du Conseil économique et social est examiné dans quatre des grandes commissions et dans les séances plénières. La Deuxième Commission tient des débats approfondis sur les activités du Conseil dans le cadre de l'examen du point 12 de l'ordre du jour. Afin de permettre un examen coordonné des activités du Conseil, l'Assemblée

Dispositions pertinentes de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale	*État d'avancement de leur mise en application*
	générale souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil en plénière. Le rapport serait présenté par le Président du Conseil. Bien que la structure et la présentation du rapport du Conseil aient été sensiblement améliorées ces dernières années, il pourrait être possible d'en rendre l'utilisation encore plus facile.
Les résolutions devraient être plus courtes, surtout leurs préambules. Lorsqu'ils examineront l'ordre du jour de leurs commissions respectives, les bureaux pourraient déterminer les questions ou groupes de questions connexes qui pourraient faire l'objet de **résolutions communes** (par. 24)	Les Deuxième et Troisième Commissions ont adopté respectivement 37 et 69 résolutions à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, ce qui représente une augmentation par rapport à 1998 (respectivement 33 et 59 résolutions adoptées). La troisième Commission a adopté une résolution d'ensemble sur les drogues. À la Deuxième Commission, 12 résolutions ont été adoptées sur les questions relatives à l'environnement. Les deux Commissions devraient intensifier leurs efforts en vue de l'adoption de résolutions d'ensemble, notamment sur les questions relatives aux femmes, à la parité hommes-femmes (Troisième Commission) et l'environnement (Deuxième Commission). Il n'y a pas eu de changements importants dans la longueur des résolutions.
Pour faciliter les débats sur la base d'une approche intégrée des questions de développement, il faudrait envisager la possibilité de **choisir un ou plusieurs thèmes principaux** sur lesquels serait axé le débat de fond tenu au titre de chaque groupe de questions, étant entendu que les délégations auraient le droit d'aborder n'importe quelle autre question lors du débat (par. 27)	Les Deuxième et Troisième Commissions ont axé leurs débats sur les groupes et sous-groupes de questions inscrites à leur ordre du jour. Les travaux de la Troisième Commission se sont articulés autour de deux pôles (questions sociales et connexes; et droits de l'homme et questions connexes) et de certaines questions intimement liées (drogues et criminalité, promotion de la femme et suivi de la quatrième Conférence sur les femmes). Plusieurs points de l'ordre du jour de la Deuxième Commission, à savoir « questions de politiques macroéconomiques », « développement

Dispositions pertinentes de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale	*État d'avancement de leur mise en application*
	durable et coopération économique internationale » et « environnement et développement », comprennent cinq à sept sous-groupes de questions. Lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée, les débats approfondis qui se sont déroulés à la Deuxième Commission ont confirmé la nécessité d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, d'axer les débats sur chaque point de l'ordre du jour, et de réduire le nombre de points inscrits à l'ordre du jour.

B. Progrès accomplis dans l'application des résolutions 1999/51 et 1998/46, annexe II, du Conseil économique et social

6. Le tableau qui suit comprend la plupart des dispositions de la résolution 1999/51 et les principales dispositions de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social qui se rapportent aux commissions techniques du Conseil. On se souviendra que la résolution 50/227 de l'Assemblée générale a servi de base à l'examen des méthodes de travail des organes subsidiaires du Conseil qui donnent des informations sur l'application de ces résolutions.

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
Les réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social devraient s'achever au moins huit semaines avant l'ouverture de la session du Conseil, dans la mesure du possible, et les rapports de ces organes devraient être présentés bien avant qu'ils ne soient examinés par le Conseil (par. 2)	En 2000, les commissions techniques du Conseil s'étaient toutes réunies avant la date limite; la Commission du développement durable, dont la session était la dernière programmée en 2000, a terminé ses travaux le 5 mai, c'est-à-dire plus de huit semaines avant l'ouverture de la session du Conseil. Trois commissions régionales ont tenu une session en 2000 : la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique pour l'Europe se sont réunies en début d'avril et en mai, respectivement, et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	Pacifique devait se réunir du 1er au 7 juin 2000, un mois avant l'ouverture de la session de fond de 2000 du Conseil.
	S'agissant des comités permanents et des organes d'experts, la demande du Conseil a été largement satisfaite, notamment par le Groupe d'experts sur les noms géographiques à sa vingtième session, le Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies à sa quinzième réunion, le Comité des politiques du développement à sa réunion plénière de 2000 ainsi que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels à sa vingt-deuxième session. Toutefois, le Comité chargé des organisations non gouvernementales a tenu sa session annuelle de 2000 en mai et en juin, avec une reprise de la session en janvier. Considérant la charge de travail du Comité, celui-ci doit maintenant se réunir pendant cinq semaines, et il lui a été difficile dans la planification de ses réunions de respecter la « règle des huit semaines ». Quant au Comité du programme et de la coordination, il devait tenir sa session en juin 2000 afin de tenir compte des travaux des diverses commissions et de concrétiser en tâches à accomplir par le secrétariat les mandats que leur avaient confiés leurs organes délibérants.
	Les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial connaissent de semblables difficultés car ils tiennent deux à trois sessions ordinaires par an, en plus de leur session annuelle.

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	Le Secrétariat met tout en oeuvre pour présenter les rapports de ces organes dès que possible après les sessions.
Il faut assurer une meilleure interaction entre le Conseil et ses organes subsidiaires, notamment grâce à des réunions communes des bureaux, et renforcer ses fonctions de coordination. Il faudrait s'efforcer d'assurer en outre l'**échange** régulier **d'informations** sur leurs programmes de travail, et notamment transmettre plus systématiquement des documents aux autres organes subsidiaires (par.3)	Le Bureau du Conseil a tenu des réunions communes avec les bureaux des six commissions techniques sur huit qui se sont réunies en session en 2000. La Commission de la condition de la femme a dû reporter sa session à une date ultérieure car il lui restait peu de temps pour ses travaux habituels étant donné qu'elle faisait également fonction de Comité préparatoire pour l'établissement des bilans sur cinq ans des progrès réalisés dans le sens de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. De même, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a tenu exceptionnellement une session plus courte de trois jours en 2000 après le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; c'est pourquoi il n'a pas été possible d'organiser une réunion avec ces deux bureaux. Plusieurs commissions ont signalé qu'elles s'efforçaient davantage d'échanger des informations avec les autres commissions techniques et de leur communiquer des rapports[2]. Par exemple, la Division statistique de l'ONU et le Bureau de la Commission de statistique font le point des documents de la Commission et s'assurent qu'ils sont au besoin transmis aux autres commissions. Le rapport du Secrétaire général sur la peine capitale établi par le Centre de prévention de la criminalité internationale est lui aussi examiné par la Commission des droits de l'homme et par le Conseil lui-même. De plus, dans le cadre de l'examen quinquennal des résultats du Sommet mondial pour le développement social,

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a présenté à la Commission du développement social un rapport sur la mise en oeuvre des objectifs du Sommet dans la perspective des droits de l'homme. La Division de la population de l'ONU a également établi un rapport intitulé *Charting the Progress of Populations* à la demande de la Commission du développement social. Toutefois, il semble, d'après les ordres du jour des commissions, que, dans la plupart des cas, les documents de présession procèdent directement des résolutions de la Commission. Les documents émanant d'autres commissions ou services du Secrétariat sont rarement inscrits à l'ordre du jour.
La tenue de réunions annuelles entre le Bureau du Conseil et les présidents des commissions techniques est encouragée afin de faciliter les échanges de vues et d'informations sur les orientations des programmes de travail des commissions (par.4)	Il n'y a pas encore eu à ce jour de réunions entre le Bureau du Conseil et les présidents des commissions techniques. Cette réunion pourrait être organisée au moment du débat général du Conseil. Il convient de noter que le Bureau de la Commission de la population et du développement, à sa réunion intersessions de 1999, a recommandé que de telles réunions soient organisées pendant les sessions de fond du Conseil. Le Bureau a fait observer qu'il était absolument indispensable de couvrir les frais au titre des déplacements par avion et des indemnités journalières de subsistance des présidents qui devaient se rendre à Genève ou à New York. Il pourrait être utile également d'organiser avec les présidents de certaines commissions, dans le courant de 2000 ou de 2001, des réunions sur des questions d'intérêt commun, par exemple les questions liées aux différences entre les sexes ou la traite des êtres humains.

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
Les **bureaux** des commissions techniques devraient : a) **Développer l'interaction entre elles** pour améliorer la collaboration et la coordination au sujet des questions abordées par deux commissions ou davantage, en utilisant au besoin les technologies de l'information (par.5)	Les bureaux ont pris diverses initiatives pour accroître les interactions entre les commissions techniques, par exemple en faisant participer les présidents aux travaux d'autres commissions ou en organisant des séances d'information animées par des fonctionnaires du Secrétariat qui assurent le secrétariat d'autres commissions. Aux exemples donnés ci-après viennent s'ajouter les informations contenues dans le rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques en 2000 (E/2000/__).
b) Continuer d'appuyer la coopération entre les commissions techniques, en particulier en **appliquant pleinement les précisions données par le Conseil dans sa résolution 1999/1** (par.22)	Parmi les thèmes qui appellent une coopération entre les commissions techniques, les questions liées aux différences entre les sexes a reçu une attention particulière. Après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la conclusion concertée 1997/2 du Conseil relative à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, la Commission de la condition de la femme a bâti des relations de travail originales et constructives avec d'autres organismes de l'ONU. Depuis 1998, le Président de la Commission participe chaque année aux travaux de la Commission des droits de l'homme devant laquelle il prend la parole. Il a communiqué au Président de la Commission des droits de l'homme les résultats des travaux de la Commission de la condition de la femme qui présentent un intérêt particulier pour les travaux de la Commission des droits de l'homme, en l'invitant à les porter à l'attention de ladite commission. Le 17 novembre 1999, les bureaux des deux commissions ont tenu une vidéoconférence sur les modalités de leur collaboration et la complémentarité de leurs travaux. Afin que le Conseil puisse exercer plus facilement ses fonctions de contrôle et de coordination

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	dans ce domaine, il lui est soumis chaque année un rapport sur le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui expose succinctement les dispositions prises par d'autres commissions techniques concernant la promotion de la femme et l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes (voir E/2000/__). À sa toute dernière session, la Commission de la population et du développement a reçu des communications concernant des activités apparentées entreprises par d'autres commissions, à savoir la Commission de la condition de la femme, la Commission du développement social, la Commission du développement durable et la Commission de statistique. Ces communications émanaient des directeurs de division qui assurent le secrétariat de ces commissions. Une telle initiative était d'autant plus nécessaire que le thème spécial retenu était « population, condition de la femme et développement » pour sa session de 2000 et « population, environnement et développement » pour celle de 2001. La Commission de statistique a inscrit à l'ordre du jour de sa session la plus récente un document de séance décrivant la relation entre des points inscrits à l'ordre du jour de sa session et des questions traitées par d'autres commissions techniques ou d'autres activités. D'autres commissions pourraient utilement suivre l'exemple. La Commission du développement social s'est elle aussi efforcée d'établir des liens entre ses propres travaux sur la pauvreté et ceux d'autres organismes des Nations Unies. Les conclusions concertées qu'elle a adoptées ces dernières années comprennent

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	notamment des recommandations adressées au système des Nations Unies et au Conseil économique et social. Le Président de la Commission du développement social a pris la parole devant la Commission de la population et du développement en 1999. Le Rapporteur spécial de la Commission du développement social sur la question des personnes handicapées a lui aussi collaboré étroitement avec la Commission des droits de l'homme pour l'établissement de son rapport sur l'application des Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées. Il s'est lui aussi adressé à la Commission lors de sa toute dernière session.
Il convient que **les secrétariats des commissions techniques** continuent de renforcer la collaboration **entre eux aussi bien qu'en leur sein**; cette collaboration peut notamment prendre la forme de rapports conjoints sur des questions connexes, d'un échange systématique d'informations et de documents pertinents et d'une participation à des activités appropriées, lorsque cela est possible et judicieux (par. 22).	Au niveau du Secrétariat, la collaboration entre les diverses divisions assumant les services nécessaires à la Commission de la population et du développement, la Commission de la condition de la femme, la Commission du développement social, la Commission du développement durable et la Commission de statistique se voit grandement facilitée par le fait qu'elles font toutes partie du Département des affaires économiques et sociales. La collaboration avec les secrétariats des commissions dont le siège se trouve à Genève et à Vienne doit devenir encore plus systématique. Des progrès ont toutefois été réalisés, en particulier en ce qui concerne les questions relatives aux femmes. Par exemple, depuis 1996, un plan de travail commun est élaboré par la Division de la promotion de la femme et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et soumis aux deux entités (voir E/CN.6/2000/8-E/CN.4/2000/18 pour le plan de travail commun pour 2000). Des rapports communs sont également établis par les deux entités. La coopération a en outre

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	été renforcée entre le Centre de prévention de la criminalité internationale, la Division et le Haut Commissariat sur des questions telles que le trafic des personnes et la violence à l'égard des femmes, notamment des travailleuses migrantes.
Les commissions techniques sont invitées à appliquer, si elles ne l'ont pas déjà fait, les dispositions pertinentes de la résolution 1998/46 du Conseil, en particulier celles qui ont trait à l'adoption de **programmes de travail pluriannuels** et au **suivi coordonné des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies** (par. 6). La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission des stupéfiants, la Commission de statistique et la Commission de la science et de la technique au service du développement sont invitées à envisager l'adoption de programmes de travail pluriannuels (par. 7).	Plusieurs commissions qui ont adopté des programmes de travail pluriannuels depuis plusieurs années sont en train d'en formuler de nouveaux. Les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées à l'évaluation quinquennale de la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et au Sommet mondial pour le développement social devant avoir lieu en juin 2000, la Commission de la condition de la femme et la Commission du développement durable ont décidé, pour pleinement tenir compte des résultats de ces sessions, d'examiner leurs programmes de travail pluriannuels à leurs sessions de 2001. Le programme de travail quinquennal actuel de la Commission du développement durable porte sur la période 1998-2002; le prochain tiendra également compte des résultats de l'examen décennal de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui aura lieu en 2002. Les commissions seront également à même de prendre en compte l'examen qu'effectuera le Conseil en 2000 d'un suivi intégré et coordonné de toutes les conférences et réunions au sommet des Nations Unies. L'utilisation des commissions techniques en tant que comités préparatoires des processus d'examen quinquennaux confirme le rôle essentiel qu'elles jouent dans le suivi approprié des conférences et sommets des Nations Unies. La Commission de la population et du développement a choisi, à sa session la plus récente, les thèmes

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	de ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, qui auront lieu en 2002 et 2003. Elle a en outre réaffirmé sa décision de 1999 de faire du thème « Population, environnement et développement » le thème spécial de sa trente-quatrième session, en 2001, ce qui lui permettrait de contribuer aux délibérations qui auront lieu à l'occasion de l'examen décennal de la CNUED. La Commission a également décidé que la Division de la population du Secrétariat devrait accorder l'attention requise aux incidences du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) lors de l'établissement de la documentation portant sur l'ensemble de la période 2001-2003. À sa session la plus récente, la Commission de statistique a inscrit à son ordre du jour un projet de programme de travail pluriannuel couvrant la période 2000-2003. Ce dernier, proposé par la Division de statistique de l'ONU, sur la recommandation du Conseil, permettra à la Commission d'accorder l'attention nécessaire aux points de l'ordre du jour pertinents au cours des trois prochaines années tout en réduisant le nombre de points inscrits à l'ordre du jour de la Commission à chaque session. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a, à sa sixième session en 1997, adopté les thèmes spéciaux de ses trois sessions suivantes. À sa session de 2000, la Commission a décidé de retenir un thème important pour sa session de 2001 (les progrès réalisés dans l'action mondiale contre la corruption). Elle n'a toutefois pas jugé bon d'adopter les thèmes de ses sessions ultérieures, compte tenu de l'élaboration en cours d'une Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du suivi du

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui requiert une approche souple. Il a été convenu qu'à chaque session, la Commission définirait le thème de sa session suivante. Des débats thématiques spécifiques ont été inscrits à l'ordre du jour des sessions ordinaires de la Commission des stupéfiants en 2001 et 2002. La Commission a également décidé d'examiner de manière biennale un rapport du Directeur exécutif sur les progrès réalisés par les gouvernements pour ce qui est d'atteindre les buts et objectifs fixés pour 2003 et 2008, tels que définis dans la déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire de 1998 consacrée aux drogues. Bien que ces arrangements ne constituent pas un programme de travail pluriannuel à proprement parler, ils permettent de planifier et de simplifier les travaux de la Commission. La Commission de la science et de la technique au service du développement, qui tient des sessions biennales, examinera la question du programme de travail pluriannuel à sa prochaine session, en 2001. Bien que les commissions jouent un rôle important dans le suivi des conférences et sommets des Nations Unies, il pourrait être possible de mieux assurer le suivi des thèmes intersectoriels. Des informations sur cette question figurent dans le rapport sur le suivi intégré des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, qui sera examiné par le Conseil dans le cadre du débat consacré aux questions de coordination (E/2000/__) et dans le rapport de synthèse sur les travaux des

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	commissions techniques du Conseil en 2000.
Les commissions techniques sont encouragées **à indiquer clairement dans les intitulés de leurs éléments** de programme, lorsqu'il convient, **les rapports** entre les activités qu'elles prévoient de mener et celles des autres commissions ou des grandes manifestations du système des Nations Unies qui sont prévues et à améliorer, avec le concours de leurs secrétariats, la coordination et **la collaboration aux stades de la planification et de la formulation des programmes** (par. 8).	Il sera plus aisé d'évaluer la mise en oeuvre de ces dispositions en 2001 lorsque la Commission de la condition de la femme, la Commission du développement social et la Commission de la science et de la technique auront adopté leurs programmes de travail pluriannuels et en 2002, lorsque la Commission du développement durable aura fait de même.
Les commissions techniques sont invitées, lorsqu'elles mettent au point leurs programmes de travail pluriannuels, **à prendre pleinement en compte ceux des autres commissions techniques** de manière à assurer leur complémentarité (par. 9).	Afin de s'assurer que les orientations fournies par le Conseil sont respectées, les bureaux, aidés en cela par les secrétariats des commissions, devraient veiller à ce que les informations et les propositions concernant la façon d'assurer la complémentarité des divers programmes de travail soient soumises à leurs commissions respectives. La Commission de la condition de la femme a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa prochaine session contenant des propositions concernant son futur programme de travail, y compris des informations sur ceux des autres commissions. Ces informations pourraient être présentées dans un document de séance tel que celui soumis à la Commission de statistique en 2000 ou figurer dans les projets d'ordre du jour annotés. Les divers textes explicatifs concernant les programmes du plan à moyen terme et du budget-programme biennal pourraient également servir aux commissions. La Commission de la population et du développement, en adoptant son programme de travail pluriannuel à sa session la plus récente, a tenu compte des travaux des autres commissions, comme on l'a noté plus haut, et la Commission de la condition de la femme, lorsqu'elle a choisi les thèmes

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	qu'elle devait examiner à sa quarante-cinquième session en 2001, a décidé d'aborder la question des femmes et des diverses formes de discrimination, en particulier les questions liées à la discrimination raciale et ethnique, à la xénophobie et à l'intolérance. Cela lui permettra de faire une contribution à la Conférence mondiale contre le racisme en 2001.
Les commissions techniques devraient **améliorer leurs méthodes de travail**, notamment pour ce qui est des discussions approfondies, des groupes d'experts, de l'échange de données d'expérience nationales et des réunions intersessions (résolution 1998/46 du Conseil économique et social, annexe II, par. 2 à 13). Devraient participer aux travaux des commissions techniques des représentants **de haut niveau**, notamment d'autres organismes des Nations Unies, y compris les organismes issus des accords de Bretton Woods et autres institutions spécialisées, et d'organisations non gouvernementales (résolution 1998/46 du Conseil, annexe II, par. 2 à 13).	Toutes les commissions techniques ont adapté leurs méthodes de travail au cours des trois dernières années. La Commission des stupéfiants, la Commission de statistique et la Commission de la population et du développement les ont passées en revue à leurs sessions de 1999. La Commission de la condition de la femme, quant à elle, a continué de tenir des consultations intersessions officieuses, en vue de préparer sa session annuelle, sur son organisation et ses méthodes de travail (le rapport sur le programme de travail de la Commission devant être présenté en 2001 comprendra également un aperçu des méthodes de travail des autres commissions). Il convient de souligner que la Commission du développement durable et la Commission des stupéfiants ont décidé de tenir des débats de haut niveau. La Commission de la condition de la femme et la Commission du développement social ont organisé la tenue de plusieurs réunions d'experts et autres manifestations afin de faciliter l'étude des questions de fond abordées lors de l'examen quinquennal de la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et au Sommet mondial pour le développement social. Ces groupes d'experts étaient composés de représentants des pays et de spécialistes d'organismes des Nations Unies, notamment d'organismes issus des

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	accords de Bretton Woods, et d'organisations non gouvernementales. La Commission du développement social a mis l'accent sur le renforcement de la contribution des ONG en organisant des dialogues au cours de ses sessions plénières. La Commission du développement durable a toujours été à l'avant-garde des commissions techniques en faisant participer les grands groupes à ses délibérations. Outre les dispositions supplémentaires spécifiques prises pour permettre la participation des ONG aux travaux de la Commission du développement durable qui venaient compléter le règlement intérieur des commissions techniques (voir décision 1993/215 du Conseil), la Commission a organisé dans le cadre de ses sessions des dialogues entre les différentes parties intéressées permettant la participation interactive des gouvernements, du secteur privé, des ONG et des syndicats se rapportant tout particulièrement à l'ordre du jour de certaines de ses sessions. En outre, comme le prévoit son programme de travail pluriannuel, la Commission a fait se réunir deux groupes de travail spéciaux intersessions en 2000 en vue de la préparation de ses thèmes sectoriels et intersectoriels. Avant la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, neuf groupes de travail intersessions et présessions se sont réunis pour examiner les différents points de son ordre du jour. La neuvième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a été précédée par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, organe consultatif dont les travaux seront présentés à l'Assemblée générale par le biais de la Commission

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	et du Conseil. Le Congrès a constitué pour les responsables de haut niveau (un débat de haut niveau a eu lieu), les représentants d'ONG, grâce à une série de réunions complémentaires, et les responsables du réseau d'instituts associés au Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale une occasion unique de se rencontrer. Quatre ateliers orientés vers l'action ont eu lieu dans le cadre du Congrès qui ont permis un échange d'informations sur les données d'expérience et les meilleures pratiques nationales et un examen d'éventuelles activités de coopération technique portant sur les thèmes abordés lors des ateliers. Conformément à la résolution 1999/30, la Commission des stupéfiants a établi son ordre du jour de façon à ce qu'il comporte un segment normatif et un segment opérationnel, afin de pouvoir jouer son rôle d'organe directeur du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Pour améliorer encore ses méthodes de travail, la Commission a décidé à sa dernière session de tenir des segments ministériels en 2003 et 2008 afin d'examiner les buts et objectifs définis lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 1998. Les débats thématiques qui auront lieu en 2001 et 2002 seront dirigés par des groupes d'experts afin que la discussion soit davantage axée sur les thèmes sélectionnés. De manière générale, il conviendrait de souligner que la participation des organisations non gouvernementales a été particulièrement active en 2000. Certaines des dispositions prises ont permis de satisfaire les requêtes des représentants d'ONG concernant la prise

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	de parole et de donner par exemple à une organisation la possibilité de prendre la parole au nom d'un groupe ou d'organiser des débats de groupe à l'heure du déjeuner et en début de matinée. Le Bureau de la Commission des stupéfiants a soulevé au cours de sa réunion conjointe avec le Bureau du Conseil la question de l'accréditation des ONG qui s'occupent tout particulièrement du contrôle des drogues, mais dont la participation est rendue difficile par la complexité des conditions à remplir et la longueur de la procédure nécessaire pour obtenir le statut consultatif auprès du Conseil. Des dispositions spécifiques faciliteraient encore la participation des ONG aux réunions du Conseil consacrées aux domaines relevant de leur compétence.
Des **consultations** ouvertes et **officieuses** devraient être organisées périodiquement, y compris par le Conseil, sur les **thèmes transsectoriels** des diverses commissions techniques (par. 11)	Le nombre de débats et de consultations officieuses organisés par le Conseil et ses organes subsidiaires a très sensiblement augmenté depuis deux ans. Dans le cadre de l'examen quinquennal de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial pour le développement social, le secrétariat de la Commission de la condition de la femme et celui de la Commission du développement social ont organisé maintes réunions informelles sur la parité entre les sexes, l'élimination de la pauvreté et les services sociaux pour tous, en partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies ainsi qu'avec la Banque mondiale. À sa dernière session, la Commission de la population et du développement a également tenu une table ronde au cours de laquelle la question de la participation des femmes au développement a été présentée dans une perspective régionale. Le dixième Congrès des Nations Unies pour la

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	prévention du crime et le traitement des délinquants a quant à lui fait de la question des femmes et du système de justice pénale le thème de l'un de ses ateliers à orientation pratique. Afin de stimuler les échanges, la Commission du développement durable a décidé pour sa part que son débat de haut niveau comporterait deux parties, la première devant être consacrée à un débat général avec une liste d'orateurs, et la seconde à des dialogues thématiques interactifs. Le Conseil et d'autres commissions techniques voudront peut-être envisager de faire de même. Le Conseil économique et social a consacré une réunion extraordinaire au thème transsectoriel du VIH/sida, en partenariat avec le Conseil de sécurité. Le président en exercice et d'anciens présidents du Conseil de sécurité, le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et un représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui étaient présents, ont eu des échanges de vues avec les membres du Conseil. Une telle initiative témoigne de la détermination du Conseil à accentuer son rôle de coordination et intensifier ses échanges avec les principaux organismes des Nations Unies ainsi qu'organiser des réunions extraordinaires à n'importe quel moment de l'année afin d'être à même d'intervenir plus vite et mieux. Dans le cadre des préparatifs de son débat de haut niveau, le Conseil a par ailleurs tenu, en partenariat avec diverses institutions des Nations Unies et la Banque mondiale, une série de tables rondes sur les différentes dimensions du rôle des technologies de l'information et

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	de la communication dans le développement.
Les commissions techniques sont invitées à assurer la **continuité de leur bureau** et à envisager de réélire au nouveau bureau au moins un membre du bureau sortant, compte dûment tenu du Règlement intérieur du Conseil économique et social concernant l'élection du bureau (par. 12) Le bureau joue un rôle essentiel dans la préparation et la réussite des réunions. **Il devrait se réunir entre les sessions** (résolution 1998/46 du Conseil économique et social, annexe II, sect. B)	Les directives du Conseil concernant la continuité et le rôle croissant du bureau ont été largement suivies. La Commission du développement social, la Commission de la population et du développement, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission de statistique ont adopté la pratique consistant à élire au nouveau bureau un vice-président du bureau sortant. La Commission des droits de l'homme a fait de même pour la première fois en 2000. La Commission des stupéfiants et la Commission du développement durable élisent pour leur part leur nouveau bureau immédiatement après la fin de la session de façon à faciliter les préparatifs de la session suivante. Quant à la Commission de la condition de la femme, elle élit son bureau pour deux ans. Le bureau de chacune des commissions techniques ayant tenu des sessions en 2000 s'est réuni au moins une fois entre les sessions pour examiner l'organisation des travaux de la session à venir. L'activité des commissions est de ce fait permanente et non plus limitée à la durée des sessions officielles et les responsabilités sont plus clairement définies en ce qui concerne l'organisation des débats.
Le **Comité des politiques du développement** devrait améliorer ses méthodes de travail afin de mieux contribuer aux travaux du Conseil; son futur programme de travail devrait être déterminé à la session du Conseil (par. 13)	À sa dernière session, tenue du 3 au 7 avril 2000, le Comité a examiné le thème retenu pour le débat de haut niveau, à savoir le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie à forte intensité de connaissances, de façon à éclairer les travaux du Conseil. Celui-ci est saisi du rapport du Comité (E/2000/__).

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
Les commissions techniques devraient continuer de prêter une attention particulière, lorsqu'elles débattent des questions pertinentes, à la **situation des pays d'Afrique et des pays les moins avancés**, en particulier dans la perspective de la tenue en 2001 de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de l'examen, en 2002, du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (par. 21)	Les questions inscrites à l'ordre du jour des commissions techniques sont essentiellement d'ordre thématique, plutôt que régional. De ce fait, les différents secrétariats ont examiné les besoins des pays d'Afrique et des pays les moins avancés sous l'angle des programmes plutôt qu'au niveau de la prise des décisions. Il y a lieu de signaler toutefois que, dans les conclusions concertées de 2000 adoptées par la Commission du développement social, celle-ci souligne les progrès de l'exécution des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et cite, parmi les cinq domaines retenus, l'appui à l'Afrique et aux pays les moins avancés. Si l'on veut que les commissions techniques contribuent de façon spécifique aux préparatifs de la troisième Conférence et à l'examen du nouvel Ordre du jour, il faudrait peut-être qu'elles modifient en conséquence leur ordre du jour provisoire ou qu'elles prennent d'autres dispositions pour examiner sans faute la question.
Les commissions techniques **devraient faire rapport au Conseil**, à sa session de fond de 2000, sur la suite donnée à sa résolution 1999/51 (par. 23)	Seule la Commission de statistique a présenté le rapport demandé. Le rapport de la Commission de la population et du développement et celui de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale contiennent quelques informations partielles, notamment au sujet des programmes de travail pluriannuels. La Commission de la condition de la femme a répondu directement à la demande du Conseil en inscrivant pour la première fois à son ordre du jour la question de la suite donnée à ses directives. Mais, faute de temps, elle n'a pas pu l'examiner. Ses rapports devraient à l'avenir rendre compte de ses débats et décisions au titre de ce point de l'ordre du jour.

Dispositions des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social[a]	*Application des dispositions*
	Le Conseil lui-même devrait peut-être revoir encore la façon dont il examine les travaux de ses commissions techniques durant son débat général. En 1999, il a tenu une série de consultations officieuses au cours desquelles il a examiné les projets de résolutions et de décisions qu'elles lui présentaient pour adoption. Il a également entrepris de traiter plus efficacement les interactions entre les travaux des différentes commissions en se fondant sur le rapport de synthèse.

[a] Sauf indication contraire, les numéros de paragraphe renvoient à la résolution 1999/51 du Conseil économique et social.

III. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods

7. Dans la deuxième partie de sa résolution 1999/51, intitulée « Rapport intérimaire sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods », le Conseil économique et social accueille avec satisfaction le renforcement du partenariat entre ces entités ainsi que la série d'activités qui, en 1998 et 1999, ont fait progresser le dialogue entre leurs organes directeurs. Il se félicite par ailleurs du large accord auquel on est parvenu, dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale à composition non limitée sur le financement du développement, au sujet de la nécessité d'une participation des institutions de Bretton Woods au processus de financement du développement et recommande à l'Assemblée générale d'envisager d'étudier la possibilité d'inviter les institutions de Bretton Woods à participer à une équipe de travail conjointe. Il préconise en outre l'intensification de la collaboration au niveau des secrétariats et au niveau national, et réitère l'appel qu'il a lancé en vue de donner un souffle nouveau aux actions des organismes et institutions du système des Nations Unies, qu'elles soient menées en collaboration ou complémentaires, en particulier dans le domaine de l'élimination de la pauvreté.

8. Les préparatifs de la réunion de haut niveau sur le financement du développement ont été l'occasion de progrès concrets en ce qui concerne l'élaboration de modalités de coopération permettant à l'ONU et aux institutions de Bretton Woods de suivre une démarche commune. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général « en s'inspirant … des paragraphes 17 et 18 de la résolution 1999/51 du Conseil économique et social, … de lancer dès que possible des consultations préliminaires avec toutes les parties prenantes concernées, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, sur les modalités possibles de leur participation à la fois aux

préparatifs de fond de la réunion intergouvernementale de haut niveau et à la réunion elle-même ». Elle a décidé par ailleurs que le Comité préparatoire de la réunion de haut niveau examinerait les modalités de la participation de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Le Bureau du Comité préparatoire s'est donc réuni, le 15 mars 2000, avec le Conseil d'administration de la Banque mondiale, lequel a proposé que la Banque participe de trois façons différentes : le Conseil d'administration rencontrerait le Bureau aux moments décisifs, il renforcerait ses liens avec les milieux intergouvernementaux et il ménagerait des contacts de haut niveau aux membres du Comité préparatoire. La Banque mondiale met par ailleurs du personnel à la disposition du secrétariat de coordination de la réunion commun. Des consultations sont prévues avec le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI). Le 31 mars 2000, le Comité préparatoire a décidé de tenir de nouvelles consultations avec les institutions de Bretton Woods et de fixer le calendrier des réunions de façon à faire progresser ses travaux de fond (pour plus d'information à ce sujet, se rapporter au document A/AC.257/6).

9. D'autre part, depuis la session de fond de 1999 du Conseil, trois événements importants ont permis à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions de Bretton Woods de communiquer au niveau intergouvernemental. Le 28 octobre 1999, les administrateurs du FMI ont effectué leur première visite au Siège de l'ONU à New York pour poursuivre le dialogue engagé en juin 1999 à Washington lors de leur rencontre avec une trentaine d'ambassadeurs siégeant au Conseil économique et social. Ces entretiens ont porté sur deux grandes questions : a) l'élimination de la pauvreté et l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE); b) la consolidation de la paix après les conflits. Il est apparu à cette occasion que, de manière générale, le Fonds mettait de plus en plus l'accent sur l'élimination de la pauvreté, dans la droite ligne des conférences et sommets organisés par l'ONU dans les années 90. Ces rencontres ont également permis à un certain nombre d'États Membres moins bien introduits auprès du FMI de faire connaître leur point de vue au Conseil d'administration du Fonds.

10. Ensuite, les ambassadeurs siégeant au Conseil économique et social ont rencontré les membres du Conseil d'administration de la Banque mondiale, les 14 et 15 mars 2000, dans le cadre du Programme d'échanges ONU/Banque mondiale. Ils étaient accompagnés des présidents des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF ainsi que des présidents de la session consacrée à l'examen quinquennal de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les entretiens ont porté sur un certain nombre de questions de fond, à savoir la réduction de la pauvreté (notamment le cadre de développement global et l'initiative PPTE), les problèmes d'actualité en matière de microfinancement, l'évolution de la gestion des connaissances, la lutte contre le VIH/sida et le financement du développement. Placées sous le signe de l'ouverture, ces rencontres fructueuses ont contribué à rapprocher les points de vue en matière de stratégie, tout en valorisant les conclusions des grandes conférences des Nations Unies et des réunions organisées dans le système de Bretton Woods.

11. Plus récemment, la troisième rencontre de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, tenue à New York le 18 avril 2000, a montré qu'il existait, au sein de la communauté internationale, une large convergence de vues sur les priorités et objectifs internationaux en matière de développement. Le Conseil ayant recommandé dans sa résolution 1999/51 que l'on mette l'accent sur une ou deux grandes questions de fond, le Secrétariat de l'ONU a,

en consultation avec la Banque et le Fonds, dressé une liste de questions méritant d'être examinées dans deux grands domaines d'action, à savoir la réforme du système financier mondial et la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Présentée sous forme de note, cette liste a contribué à cibler les débats. Plusieurs intervenants ont souligné que les institutions de Bretton Woods s'employaient à réorienter sensiblement leurs activités à la lumière des grands sommets et conférences des Nations Unies et que les stratégies d'atténuation de la pauvreté constituaient un élément essentiel de leur assistance coordonnée aux pays bénéficiaires. Ils ont donné des exemples concrets de cette évolution, notamment en ce qui concerne les relations entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le cadre général de développement de la Banque mondiale et les stratégies d'atténuation de la pauvreté élaborées dans le cadre de l'initiative PPTE.

12. Les échanges se sont poursuivis avec l'organisation de séances d'information et de réunions-débats auxquels ont participé de hauts responsables de la Banque mondiale et du FMI dans le cadre de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, des réunions des comités préparatoires de l'examen quinquennal de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial pour le développement social et des sessions des commissions techniques du Conseil. Au cours de la période considérée, la Banque a ainsi organisé six tables rondes et quatre séances d'information sur divers sujets relatifs au développement, principalement la réduction de la pauvreté et les services sociaux pour tous. La Banque mondiale a en outre organisé, au Siège de l'ONU, une table ronde sur le thème « Comment la gestion des connaissances peut-elle changer le visage du développement? ». Conformément à la nouvelle pratique, le Directeur général du FMI et le Président de la Banque mondiale devraient participer à la réunion de concertation qui se tiendra lors du débat de haut niveau du Conseil.

13. Du fait du resserrement des relations entre les organes directeurs pertinents au sein du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, la coopération s'est naturellement encore renforcée au niveau des secrétariats. Bien que ces entités aient de longue date l'habitude de tenir des consultations lors de l'établissement des rapports devant être présentés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, leur coopération a pris une nouvelle dimension, comme indiqué ci-dessus, avec l'organisation conjointe d'un grand nombre de manifestations, facilitée par la présence à New York d'un représentant spécial de la Banque mondiale auprès de l'Organisation et d'un bureau du FMI. On se souviendra par ailleurs que les chefs de secrétariat des institutions de Bretton Woods qui sont membres du Comité administratif de coordination participent aux travaux du Comité, lesquels ont porté cette année sur le commerce et les technologies de l'information. Les institutions de Bretton Woods ont également été associées aux travaux du Comité préparatoire de l'examen quinquennal du Sommet mondial pour le développement social puisqu'elles ont contribué des documents, à savoir, dans le cas de la Banque mondiale, un exposé sur le renforcement des infrastructures pour le développement social et, dans celui du FMI, un rapport sur les questions de politique sociale dans les programmes financés par le Fonds dans le contexte du suivi du Sommet mondial pour le développement social.

14. En application de la résolution 1999/11 du Conseil économique et social, les secrétariats coopèrent aux niveaux intergouvernemental et national dans le cadre du programme à long terme d'aide à Haïti. Comme cela a été le cas en 1999 pour le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, cette coopération demeure mutuellement avan-

tageuse pour le Secrétariat de l'ONU et les responsables du PNUD ainsi que pour les agents de la Banque mondiale et du FMI chargés de préparer les délibérations du Conseil au sujet de Haïti. Les uns et les autres se sont invités mutuellement à participer à des réunions de coordination organisées à New York et à Washington. Une telle coopération est d'autant plus nécessaire que le succès du programme dépend de la cohérence et de l'interaction entre le bilan commun de pays, établi par le PNUD en Haïti, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies d'atténuation de la pauvreté (pour plus d'information, voir le rapport du Secrétaire général sur l'élaboration et la mise en oeuvre du programme à long terme d'aide à Haïti (E/2000/__).

15. Le cas d'Haïti n'est pas unique bien qu'il soit particulier étant donné que le Conseil a participé directement à la définition de la présence des Nations Unies et des mécanismes de développement à mettre en place dans ce pays. De bien des manières, le succès de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods dépendra de la mesure dans laquelle l'élaboration des grandes orientations, de mieux en mieux coordonnée au niveau intergouvernemental, se traduira par l'adoption de mesures concrètes au niveau national. Il faut veiller à la cohérence des quatre principaux mécanismes de coordination de l'assistance, à savoir, le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le cadre général de développement et les stratégies d'atténuation de la pauvreté, tout en encourageant les gouvernements bénéficiaires à faire leurs propres choix. Diverses initiatives ont été lancées à partir desquelles il est possible de formuler certaines remarques préliminaires. Dans le souci d'éviter les chevauchements entre rapports, le lecteur est invité à se reporter au rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la résolution 53/192 de l'Assemblée générale (E/2000/46/Add.1), dans lequel il trouvera un tour d'horizon de la coordination des activités au niveau national.

IV. Recommandations

16. Les recommandations ci-dessous visent à faciliter encore l'application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale ainsi que celle des résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social :

a) Assemblée générale :

i) Les Deuxième et Troisième Commissions pourraient ouvrir systématiquement le dialogue avec les responsables des départements organiques, bureaux ou institutions chargés de faire rapport au titre du point de l'ordre du jour dont elles entament l'examen, et développer cette pratique;

ii) Il faudrait continuer d'examiner les moyens de renforcer la coopération entre les Deuxième et Troisième Commissions, notamment en organisant des tables rondes mixtes sur des questions d'intérêt commun et en prévoyant des rencontres plus fréquentes entre les deux bureaux;

iii) L'Assemblée voudra peut-être examiner en plénière le rapport du Conseil économique et social, qui pourrait lui être présenté par le Président du Conseil. Une telle pratique donnerait davantage de retentissement aux travaux du Conseil et permettrait à l'Assemblée d'examiner le document de façon intégrée;

iv) Le Bureau de la Deuxième Commission voudra peut-être réexaminer l'ordre du jour provisoire et rationaliser encore ses méthodes de travail, notamment en regroupant encore plus les questions, en diminuant le nombre des séances et en adoptant davantage de résolutions intégrées ou d'ensemble;

b) Conseil économique et social et commissions techniques :

i) Le Conseil devrait peut-être réfléchir à la meilleure façon d'organiser son débat sur les rapports des commissions techniques, le regroupement des questions n'autorisant pas nécessairement à un débat de fond ciblé sur les conclusions desdites commissions;

ii) Le Conseil voudra peut-être examiner les moyens de présenter son rapport de façon à en faciliter l'examen intégré par l'Assemblée générale;

iii) Le Conseil voudra peut-être prier les bureaux des commissions techniques de revoir les documents et conclusions des commissions et faire en sorte qu'ils soient communiqués, le cas échéant, aux autres commissions et ce, avec l'aide du Secrétariat. Les bureaux devraient par ailleurs repérer les documents des autres commissions, et notamment leurs rapports, susceptibles d'éclairer les travaux de leur propre commission, et les ajouter à la documentation prévue pour la prochaine session de la Commission;

iv) Le Bureau du Conseil souhaitera peut-être profiter de la participation des présidents des commissions techniques au débat général pour organiser un échange de vues sur l'orientation du programme de travail des différentes commissions. Des rencontres pourraient également être prévues entre les présidents de certaines commissions sur des questions présentant un intérêt commun;

v) Le Conseil souhaitera peut-être prier à nouveau les commissions techniques et leurs bureaux de veiller à prendre en compte, lors de l'élaboration de leurs programmes de travail pluriannuels, les programmes de travail des autres commissions ainsi que des grandes réunions des Nations Unies et de s'assurer de leur complémentarité. À cette fin, il voudra peut-être prier le Secrétaire général de présenter à toutes les commissions techniques à leur prochaine session une note d'information sur leurs programmes de travail respectifs ainsi que des propositions concernant une éventuelle interaction entre ces programmes;

vi) Lorsque le Conseil remerciera les commissions techniques d'avoir revu leurs méthodes de travail respectives conformément à ses indications, il voudra peut-être les prier de continuer à s'efforcer de renforcer le rôle des bureaux, organiser des concertations entre nombre d'acteurs différents et tenir des réunions intersessions en vue de préparer leurs travaux;

vii) Le Conseil décidera peut-être également d'organiser des consultations officieuses sur des thèmes interdépendants, notamment lorsqu'une commission technique est en session, de façon à bénéficier du savoir des participants et à élargir les perspectives de la commission en question en appelant son attention sur des questions connexes;

viii) Le Conseil voudra peut-être examiner les moyens de faciliter la participation d'organisations non gouvernementales spécialisées non dotées du statut consultatif aux sessions des commissions présentant pour elles un intérêt immédiat;

ix) Le Conseil voudra peut-être inviter les bureaux des commissions techniques à présenter des propositions sur la façon dont les commissions pourraient contribuer aux efforts consentis pour aider les pays africains et les pays les moins avancés, en particulier dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui devrait se tenir en 2001 et de l'examen, prévu pour 2002, du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;

x) Le Conseil voudra peut-être prier à nouveau les commissions techniques de lui faire rapport sur le suivi de ses recommandations;

c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods :

i) Le Conseil voudra peut-être accueillir avec satisfaction le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et décider d'inviter les présidents des commissions techniques compétentes et les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies à participer à ses futures réunions conjointes, selon les questions à l'examen;

ii) Le Conseil souhaitera peut-être décider de proposer semblable partenariat à l'Organisation mondiale du commerce et d'examiner les modalités d'une telle coopération; la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait être étroitement associée à ce processus.

Notes

[1] Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec le rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques en 2000 (E/2000/_) et les sections pertinentes du rapport sur le suivi intégré des grandes conférences et réunions au sommet de l'Organisation organisées sous l'égide de l'ONU (E/2000/57).

[2] On trouvera des informations sur la poursuite de cette coopération dans le rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil en 2000 (E/2000/..). Ce rapport donne une vue d'ensemble sur la question et met en relief des domaines possibles de coordination entre les commissions techniques, s'agissant en particulier des principaux thèmes multisectoriels qui découlent des grandes conférences des années 90.